



**MÉMORANDUM D'ENTENTE
SUR LA CONSERVATION DES
REQUINS MIGRATEURS**

CMS/Sharks/MOS4/Doc.7.3
30 janvier 2023
Original: Anglais

4^e Réunion des Signataires
Bonn, 28 février – 2 mars 2023
Point 7 de l'ordre du jour

RAPPORT DU COMITÉ CONSULTATIF

(Préparé par le Président du Comité consultatif et le Secrétariat)

Composition du Comité consultatif

1. Le Comité consultatif (CC) doit être nommé par les signataires de chaque région, avec deux représentants pour l'Afrique, l'Asie, l'Europe, l'Amérique du Sud, l'Amérique centrale et les Caraïbes, et un représentant pour l'Amérique du Nord et l'Océanie. En janvier 2023, neuf des dix postes régionaux étaient pourvus, avec un poste vacant pour la région Afrique. Les membres du CC, les régions qu'ils représentent et leurs mandats sont énumérés dans le tableau 1.

Tableau 1 : Membres du CC par région et nombre de mandats effectués. La durée du mandat est égale à un triennat.

Membres	Région	Mandat
John CARLSON (Président)	Amérique du Nord	3 ^e mandat
James ELLIS (Vice-Président)	Europe	3 ^e mandat
Marino VACCHI	Europe	3 ^e mandat
Carlos Julio POLO SILVA	Amérique du Sud, Amérique centrale et Caraïbes	1 ^{er} mandat
Mario ESPINOZA	Amérique du Sud, Amérique centrale et Caraïbes	2 nd mandat
Non rempli	Afrique	
Mika SAMBA DIOP	Afrique	3 ^e mandat
Lesley GIDDING-REEVE	Océanie	3 ^e mandat
Rima JABADO	Asie	2 nd mandat
Moonyeen ALAVA	Asie	2 nd mandat

2. Faisant suite à une préoccupation soulevée par le CC, la 3^e Réunion des Signataires (MOS3) a convenu de nouvelles règles concernant la composition du CC, le nombre de mandats que les membres peuvent exercer, et le remplacement des membres ([CMS/Requins/Résultat 3.7](#)). Sur la base de ces règles, cette réunion décidera de la future composition du CC sous le point 13 de l'ordre du jour ([CMS/Requins/MOS4/Doc.13.1](#)). Dans ce contexte, le CC souhaite souligner qu'il serait important, en vue de maintenir la continuité des travaux du comité, d'éviter de remplacer à la fois le Président et le Vice-Président du CC lors de cette réunion.

Réunions

3^e Réunion du Comité consultatif

3. La 3^e réunion du CC (AC3) s'est tenue du 10 au 12 décembre 2019 à Bonn, en Allemagne, et a réuni huit membres du CC représentant les six régions, un membre du Groupe de travail sur la conservation (GTC), ainsi que des observateurs de deux signataires et trois partenaires coopérants du Mémoire d'entente (MdE). L'AC3 a convenu des priorités pour son travail au cours de la période triennale et a discuté du projet de nouveau format pour les rapports nationaux tel que soumis par le Groupe de travail intersessions sur les « Rapports nationaux ».

Réunions virtuelles

4. En raison des restrictions de voyage liées au Covid-19, le CC et les membres du GTC n'ont pas été en mesure de se réunir en personne au cours de la dernière période intersessions. Afin de poursuivre le travail sur les tâches importantes, le CC est passé aux réunions en ligne. Pour tenir compte du fait que les membres se trouvaient dans des fuseaux horaires différents à travers le monde, les réunions étaient courtes mais plus fréquentes. Au cours de la période triennale, le CC a tenu onze réunions en ligne. De nombreuses réunions supplémentaires sur des sujets spécifiques ont été organisées avec des membres individuels du CC.
5. Le CC note que bien que les réunions virtuelles régulières soient importantes pour son travail, elles ne peuvent pas remplacer les réunions en personne en raison des restrictions de temps et des capacités de communication et de travail limitées. Plus précisément, les tâches qui exigent une réflexion et des discussions plus approfondies nécessitent plus de temps et une interaction directe entre les membres. Par conséquent, certaines activités dont le CC a été chargé par MOS3 ont dû être reportées à la prochaine période triennale.

Travaux entrepris pendant la période triennale

6. Le CC a préparé une évaluation actualisée de la proposition d'inclusion du requin-hâ à l'Annexe 1 du MdE requins, qui englobe l'état de conservation et la nature migratoire de l'espèce et se concentre spécifiquement sur la connectivité entre l'Australie et la Nouvelle-Zélande, y compris les preuves de mouvements et de connectivité génétique. Des détails supplémentaires peuvent être trouvés dans [CMS/Requins/MOS4/Doc.9.1.1](#). Dans son évaluation, le CC a conclu que le requin-hâ répond aux critères d'inclusion à l'Annexe 1 du MdE requins.
7. Pour mettre en œuvre l'activité 2.3 de l'Action concertée pour les requins-anges ([CMS/Requins/Résultat 3.8](#)), un Plan d'action par espèce pour le requin-ange dans la mer Méditerranée (SSAP) a été développé. Le Plan d'action par espèce a été rédigé par les membres du CC Jim Ellis et Marino Vacchi, en coopération avec le Secrétariat. Des ateliers ont été organisés en avril 2021 pour informer les États de l'aire de répartition sur le développement du Plan d'action par espèce. Une réunion des États de l'aire de répartition s'est tenue en juillet 2022 pour examiner le projet de Plan d'action par espèce et convenir d'une version finale. Veuillez vous référer à [CMS/Requins/MOS4/Doc.10.1](#) pour obtenir de plus amples informations sur le SSAP, les travaux futurs recommandés et l'implication des États de l'aire de répartition.

8. Pour mettre en œuvre l'activité 16 du programme de travail (2019 - 2021), les initiatives suivantes sont menées :
 - a) Une initiative, en partenariat avec le groupe de spécialistes des requins de la Commission de la sauvegarde des espèces de l'UICN (SSC SSG), a été mise en place afin de développer une stratégie de conservation mondiale et des plans d'action régionaux pour les requins et les raies pélagiques. Plus de détails peuvent être trouvés dans [CMS/Requins/MOS4/Doc.10.2](#), qui précise en outre le plan pour établir un plan d'action régional pour l'océan Indien, dans le but de collecter des données sur les requins et les raies pélagiques dans la région et d'en déduire une mesure de risque pour chaque espèce.
 - b) Le MdE requins travaille à une collaboration avec le SSG de la CSE de l'UICN sur une initiative, qui vise également à développer une stratégie de conservation mondiale et des plans d'action régionaux pour les raies rhinocéros, ce qui aidera à mettre en œuvre [l'Action Concertée 13.9](#). Les détails peuvent être trouvés dans [CMS/Requins/MOS4/Doc.10.3](#), qui décrit également le plan pour produire un plan d'action régional pour la région Indo-Ouest Pacifique.
9. Pour mettre en œuvre l'activité 3 du programme de travail (2019-2021), le CC a élaboré une méthodologie permettant de classer par ordre de priorité les requins et raies répertoriés en vue d'accroître les efforts de recherche et de conservation par zone de pêche majeure de la FAO¹. La méthodologie a été appliquée à deux domaines et se présente sous la forme d'études de cas dans [CMS/Requins/MOS4/Doc.10.5](#). Ce document détaille également la méthodologie et les recommandations pour les travaux futurs.
10. Les résultats d'une analyse effectuée par le CC sont présentés dans le document [CMS/Requins/MOS4/Doc.10.6](#), qui a contribué à la mise en œuvre de multiples activités (3, 8, 10, 12, 20 et 21) dans le cadre du programme de travail (2019-2021). Les débarquements annuels moyens mondiaux de requins et de raies inscrits sur les listes de la CMS et du Mémorandum d'entente sur la conservation des requins migrateurs (MdE requins) signalés entre 2015 et 2019 ont été analysés afin d'évaluer le niveau d'exploitation des espèces inscrites pour toutes les zones de pêche majeures de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture. Sur la base des résultats de cette analyse, des recommandations sur l'amélioration de la collecte et du rapportage des données ont été élaborées et figurent à l'Annexe 1 du document 10.6. L'analyse des données a été réalisée par Mme Maria Pozo-Montoro (MRes Sciences biologiques) qui a soutenu le travail du Secrétariat et du CC pendant son stage de 6 mois à la Convention sur la conservation des espèces migratrices appartenant à la faune sauvage ; Convention de Bonn et ensuite comme associée de recherche.
11. Le CC a été invité par les Parties de la CMS à soutenir la mise en œuvre des décisions 13.62 et 13.63 de la COP13 de la CMS sur les prises accidentelles. Le CC a soutenu ce travail et a développé l'approche proposée pour évaluer la mortalité induite par la pêche. À cette fin, [CMS/Requins/MOS4/Doc.10.7](#) fournit des détails sur une étude pilote qu'il est prévu de mener pour deux zones de pêche majeures de la FAO. L'étude vise à établir une méthodologie standardisée qui peut également être appliquée à d'autres zones pour comprendre la mortalité globale induite par la pêche², qui inclut les prises accidentelles.

¹ Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture

² Comme expliqué plus en détail dans la [CMS/Requins/MOS4/Doc.10.7](#), le CC suggère d'évaluer la « mortalité induite par la pêche » plutôt que les prises accidentelles, car ces dernières ne sont pas définies de manière homogène. Les données communiquées sur les prises accidentelles ne sont donc pas cohérentes, ce qui rend leur analyse difficile. De plus, du point de vue de la gestion des populations, il importe peu que la capture soit intentionnelle, et la façon dont les animaux morts ont été manipulés n'a pas d'importance. La mesure importante serait la mortalité globale induite par la pêche.

12. Les membres du CC se sont fortement engagés dans le développement de matériel de renforcement des capacités pour les signataires du Mémorandum d'entente sur la conservation des requins migrateurs (MdE requins), comprenant notamment:
- a) Du matériel didactique pour les ateliers de formation des observateurs qui ont eu lieu en Afrique de l'Ouest en collaboration avec BirdLife International dans le cadre d'un projet financé par MAVA sur la réduction des prises accidentelles dans la pêche industrielle en Afrique de l'Ouest. Les ateliers et le matériel pédagogique associé ont été financés par la Principauté de Monaco et le gouvernement allemand. Ces ateliers étaient les premiers du genre et consistaient en des ateliers en personne en Gambie et au Sénégal, avec 54 et 25 participants respectivement, et un atelier en ligne au Cap-Vert, avec quinze (15) participants. Un rapport est disponible sous le nom [CMS/Requins/MOS4/Inf.10](#).
 - b) Un guide de bord pour l'identification des requins et raies d'Afrique de l'Ouest inscrits sur les traités internationaux ([CMS/Requins/MOS4/Inf.4](#)). Ces derniers ont été utilisés et distribués lors des ateliers de formation.
 - c) Des fiches d'information sur les menaces et les impacts humains sur les requins et les raies ([CMS/Requins/MOS4/Inf.7](#)), élaborées par la CMS et le SSG de la CSE de l'UICN, et rédigées par Simon J Pierce et Ryan Charles, avec un financement fourni par le gouvernement de l'Allemagne et la Principauté de Monaco.
 - d) Deux posters qui mettent en évidence les espèces inscrites sur les traités internationaux, l'un mettant en avant toutes les espèces de requins et de raies ([CMS/Requins/MOS4/Inf.9](#)), et l'autre plus spécifiquement sur les raies rhinocéros ([CMS/Requins/MOS4/Inf.8](#)). Ils ont été développés en collaboration entre la CMS et le SSG de la CSE de l'UICN, grâce à un financement fourni par le gouvernement de l'Allemagne et la Principauté de Monaco.
 - e) Onze (11) fiches d'espèces mises à jour publiées sur le site [Info Hub](#) du Mémorandum d'entente sur la conservation des requins migrateurs (MdE requins) Au cours de la dernière période triennale, le Comité consultatif a poursuivi l'élaboration de projets de fiches d'information sur le requin-ange, le requin sombre, le poisson-guitare commun et la famille des rhinidés (poissons-coins). Elles seront vérifiées pour y trouver de nouvelles informations avant d'être publiées sur l'Info Hub après la MOS4. En outre, le CC a rédigé un projet pour le requin-hâ, qui est actuellement inscrit sur la Convention sur la conservation des espèces migratrices appartenant à la faune sauvage ; Convention de Bonn, mais pas le sur le Mémorandum d'entente (MdE).

Participation à la Convention sur la conservation des requins migrateurs (CMS)

13. En 2019, le CC a soumis des commentaires sur les propositions d'inclusion de trois espèces de requins dans les annexes de la Convention sur la conservation des espèces migratrices appartenant à la faune sauvage ; Convention de Bonn (CMS) lors de la 13^e Conférence des Parties (CMS COP13). Il s'agit du requin océanique à pointe blanche (*Carcharhinus longimanus*), dont l'inscription à l'Annexe I a été proposée, ainsi que du requin-marteau lisse (*Sphyrna zygaena*) et du requin-hâ (*Galeorhinus galeus*), dont l'inscription à l'Annexe II de la CMS a été proposée (voir [CMS/Requins/MOS4/Doc.9.1.1](#) pour plus de détails).
14. Le Vice-Président du CC a participé à la 4^e réunion du Comité de session du Conseil scientifique (ScC-SC4) qui s'est tenue à Bonn, en Allemagne, du 12 au 15 novembre 2019, et a fourni un conseil scientifique aux conseillers de la CMS sur toutes les discussions relatives aux requins et aux raies en préparation de la CMS COP13.

15. Le Président du CC a assisté à la CMS COP13 et a fourni une mise à jour aux Parties sur le travail du CC. Le Président a également attiré l'attention sur les commentaires sur les propositions d'inscription fournis par le CC et a appuyé le processus de prise de décision à l'aide d'informations scientifiques (voir [CMS/Requins/MOS4/Doc.7.1](#) pour plus de détails sur les discussions et les résultats de la COP13).
16. Pour renforcer l'expertise en matière de requins et de raies du Conseil scientifique, la CMS COP13 a décidé d'élargir le champ d'application de poissons migrateurs couverts, en divisant le rôle entre les espèces marines et d'eau douce. La CMS COP13 a nommé le Dr. Rima Jabado pour son expérience avec les poissons marins, pour compléter la position du conseiller existant, le Dr. Zeb Hogan, qui est un expert en poissons d'eau douce. Le Dr Rima Jabado est aussi actuellement membre du CC pour l'Asie.
17. Le Président et le Vice-Président du CC ont assisté à la 5^e réunion du Comité de Session du Conseil Scientifique (ScC-SC5), qui s'est tenue en ligne du 28 juin au 9 juillet 2021, en vue de donner une orientation sur la mise en œuvre des décisions de la CMS COP13 adressées au Conseil Scientifique qui étaient pertinentes pour les requins migrateurs.

Activités futures du CC et travaux du GTC

18. Il est proposé que l'AC4 se tienne en 2023 afin d'assurer le suivi des décisions en suspens prises lors de la MOS3, traiter les décisions prises par cette réunion, établir des priorités et planifier la mise en œuvre de ses tâches comme convenu lors de cette réunion.
19. L'AC5 devrait idéalement avoir lieu six mois avant la MOS5 afin de préparer les livrables et les nouvelles initiatives à présenter à la MOS5 (voir [CMS/Requins/MOS4/Doc.14.2](#)). Entre les réunions, le CC propose de continuer à travailler par le biais de réunions régulières en ligne et de consultations écrites.

Action requise :

20. Il est demandé à la Réunion de :
 - a) prendre note du rapport du Comité consultatif et donner une orientation.